

DCG – UE 2

DROIT DES AFFAIRES

Volume horaire : 150 heures

Objectifs

Le programme de l'UE 2, droit des affaires, doit permettre à un collaborateur comptable débutant d'appréhender diverses situations juridiques rencontrées auprès de clients exploitant des activités économiques variées.

La présentation du programme s'appuie sur une approche par compétences qui témoigne d'une orientation résolument pragmatique, opérationnelle et contextualisée des savoirs.

Les candidats seront préparés à comprendre, analyser et appliquer le droit des affaires pour accompagner la vie des sociétés et autres groupements, mesurer les risques juridiques, adopter un raisonnement juridique structuré et applicable à des situations concrètes.

Son articulation avec les autres enseignements juridiques du DCG apporte une cohérence d'ensemble. Il prépare également à une montée en compétences progressive, en vue d'une poursuite d'études en DSCG.

Le programme de l'UE 2 s'appuie sur les compétences transversales suivantes, communes aux enseignements de l'axe juridique :

- Analyser et interpréter une documentation juridique ;
- Effectuer et exploiter une veille juridique ;
- Résoudre une situation juridique en utilisant un raisonnement structuré.

Structure du programme

Le programme est découpé en 4 compétences :

- Appréhender le contexte juridique en droit des affaires (2 heures) ;
- Qualifier le cadre juridique du client (48 heures) ;
- Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle (85 heures) ;
- Apprécier la mise en œuvre de la responsabilité pénale appliquée aux affaires (15 heures).

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Le programme s'appuie sur les notions de droit commun des contrats, de responsabilité civile, de commerçant.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Appréhender le contexte juridique en droit des affaires (2 heures)		
Distinguer les sources du droit des affaires.	Sources du droit des affaires.	- Seront exclues les grandes évolutions historiques et économiques ayant donné naissance aux différentes formes sociétaires et associatives. - Ne seront abordées que les sources utiles à l'étude du programme de l'UE2. - L'influence du droit de l'Union européenne sur le droit des affaires ne sera abordée qu'à partir d'exemples.
Partie 2 – Qualifier le cadre juridique du client (48 heures)		
2.1 Apprécier la validité du contrat de société (8 heures)		
Vérifier les conditions de validité du contrat de société	Définition du contrat de société Conditions de validité en droit général des contrats (consentement, capacité, contenu) Conditions de validité spécifiques au contrat de société (article 1832 du code civil et affectio societatis) Régime juridique des apports : transfert de propriété, démembrement et formalités spécifiques (fonds de commerce, brevets, créances, biens immobiliers) Influence du régime matrimonial sur les formalités et la revendication des titres sociaux vis-à-vis du conjoint Capital social	Seuls le régime légal et celui de la séparation de biens seront étudiés.
Déduire les conséquences de l'absence d'une des conditions de validité.	Nullité non rétroactive Société de fait	- La distinction nullité absolue /nullité relative sera exclue. - La régularisation sera exclue - A chaque fois que la notion de société de fait est abordée dans le programme, la distinction société de fait / créée de fait n'est pas attendue en raison du manque de clarté de la jurisprudence.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
2.2 Acquérir la personnalité juridique (10 heures)		
Accomplir les formalités administratives d'immatriculation de la société.	Constitution de la société Immatriculation Acquisition de la personnalité morale Formalités de publicité	
Déduire les conséquences d'un acte conclu pendant le processus d'immatriculation.	Société en formation Actes préparatoires Démarrage de l'activité (actes non préparatoires et société de fait) Reprise des actes Responsabilité des associés, de la société vis-à-vis des tiers	- La maîtrise de la distinction société de fait /société créée de fait n'est pas attendue.
Repérer les attributs de la société personne morale.	Dénomination sociale Siège social Nationalité Durée Objet social Capital social Patrimoine	
Apprécier les conséquences de l'acquisition de la personnalité morale.	Capacité juridique : jouissance, exercice Responsabilités civile, pénale, fiscale Intérêt social distinct	- Il est nécessaire de prendre en compte l'alinéa 2 de l'article 1833 du code civil dans la définition de l'intérêt social.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Déterminer les caractéristiques et les effets d'une société sans personnalité juridique.	Société de fait / société créée de fait Société en participation	- La maîtrise de la distinction société de fait /société créée de fait n'est pas attendue.
2.3 Accompanyer le fonctionnement de la société (16 heures)		
Analyser le statut et le rôle du dirigeant dans le fonctionnement de la société.	Mandat social, représentant légal Dirigeant de fait Statut social du dirigeant : assimilé salarié, travailleur non salarié Nomination, cessation des fonctions (décès, démission, révocation, interdiction) Rémunération : décision, nature juridique Pouvoirs vis-à-vis des tiers et des associés Responsabilités civile, pénale, fiscale	- Ne seront étudiés que les cas simples du gérant minoritaire et majoritaire. - Seront exclus les cas complexes comme la cogérance majoritaire, majoritaire avec le conjoint et les enfants mineurs. - La nature juridique de la rémunération se limitera au fait que ce n'est pas une convention réglementée ni un salaire. - Le contenu du régime social sera exclu (traité en UE 3 de DCG). Seule la qualification « assimilé salarié » ou « travailleur non salarié » sera attendue sans étudier son contenu.
Analyser le rôle des associés dans le fonctionnement de la société.	Droits politiques : • Droit à l'information • Droit de participer aux décisions collectives • Droit de vote Droits financiers : • Droit aux dividendes • Droit sur les réserves • Droit au boni de liquidation	- Les règles relatives à la location et au nantissement des parts sociales ou actions seront exclues.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	• Droit au remboursement des apports Notion de bénéfice distribuable Droits patrimoniaux : • Cession • Transmission Obligation aux dettes et contribution aux pertes : • Responsabilité indéfinie et solidaire • Responsabilité indéfinie et conjointe • Responsabilité limitée aux apports	
Apprécier la conformité d'une décision à l'intérêt social et détecter d'éventuels abus de majorité ou de minorité.	Droits politiques : • Droit de vote • Abus de majorité, abus de minorité	
Apprécier l'étendue du contrôle du commissaire aux comptes (CAC).	Nomination d'un commissaire aux comptes Durée du mandat Missions Prérogatives Responsabilités civile et disciplinaire	- Les missions seront énumérées mais ne seront pas développées.
2.4 Adapter la forme sociétaire aux demandes du client (6 heures)		
Analyser les étapes du processus de transformation de la société.	Modalités de décision de la transformation Commissaire à la transformation : désignation, rapport	- Les autres rôles du commissaire à la transformation seront exclus.
Apprécier les effets de la transformation de la société.	Effets sur : • La personnalité juridique • Les contrats conclus par la société • Le mandat du dirigeant • La responsabilité des associés	- Les effets sur le contrat de travail, les accords et conventions collectives ne seront pas étudiés.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
2.5 Accompanyer la disparition de la société (8 heures)		
Expliquer le processus de dissolution et de liquidation.	Causes de la dissolution Étapes de la dissolution et de la liquidation Nomination, rôles du liquidateur Responsabilité civile du liquidateur : • Non-respect des opérations de liquidation • Non-paiement des créanciers avant la répartition des fonds aux associés • Retard injustifié dans la clôture de la liquidation • Engagement de sa responsabilité par le créancier	- La responsabilité pénale du liquidateur sera exclue. - Les procédures collectives seront exclues.
Apprécier les effets de la dissolution et de la liquidation.	Effets sur : • La personnalité morale • Le mandat social • Les droits des créanciers Boni et mali de liquidation Reprise des apports	
Partie 3 – Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle (85 heures)		
3.1 Identifier les règles applicables à la gestion d'un fonds de commerce (7 heures)		
Repérer les éléments constitutifs du fonds de commerce.	Fonds de commerce : notion, composition	- Les actes de commerce seront exclus (traités en UE 1 de DCG).
Expliquer le fonctionnement d'un contrat de bail commercial.	Contrat de bail commercial : • Conditions d'application des baux commerciaux • Déspécialisation • Droit au renouvellement	- La distinction entre prorogation et renouvellement sera exclue.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	• Révision du loyer • Fin du contrat	
3.2 Identifier la forme sociétaire adaptée à la situation du client (60 heures)		
Analyser les règles de fonctionnement des sociétés commerciales.	SNC (Société en nom collectif) SARL (Société à responsabilité limitée) et sa forme unipersonnelle SA (Société anonyme) SAS (Société par actions simplifiée) et sa forme unipersonnelle Dirigeant : • Nomination • Fin de mandat : démission, révocation, décès, arrivée du terme • Rémunération du dirigeant • Cumul mandat social – contrat de travail • Cumul des mandats sociaux • Pouvoirs • Responsabilités Associés • Droits des associés : ○ Alerte ○ Poser des questions ○ Inscription de résolutions ○ Expertise de gestion ○ Cession d'actions ou de parts sociales ○ Agrément, préemption, inaliénabilité, exclusion	- Les sociétés cotées seront exclues. - Les pactes d'associés seront exclus (traités en UE 1 de DSCG). - Le droit de retrait des associés sera exclu. - Ne seront pas abordées les exceptions des cumuls avec les mandats détenus dans les sociétés filles et mères (traitées en UE1 de DSCG).

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	- Obligation des associés : étendue de la responsabilité des associés Conventions : interdites, réglementées, libres, procédure de contrôle Obligations de dépôt et publication des comptes : - Dépôt des comptes annuels - Dépôt simplifié des comptes - Confidentialité : totale, partielle - Sanctions Conditions de validité spécifiques lors de la transformation de chaque forme juridique Causes de dissolution spécifiques à chaque forme juridique	
Expliquer l'utilité des autres formes sociétaires et groupements.	Société civile de droit commun : caractéristiques principales, utilité Contexte libéral : société civile de moyens, société civile professionnelle, société d'exercice libéral Contexte agricole : sociétés agricoles : groupement agricole d'exploitation en commun, entreprise agricole à responsabilité limitée Contexte de l'économie sociale et solidaire : association (les conditions de l'activité économique d'une association seront abordées), sociétés coopératives	- Leur fonctionnement sera exclu. - Les GIE et GEIE seront exclus (le GIE est traité en UE 1 de DSCG). - Les associations reconnues d'utilité publique ou agréées, les autres organismes à but non lucratif seront exclus (traités en UE 1 de DSCG).
Conseiller la forme juridique la plus adaptée à une situation.		Il s'agira pour le candidat de déterminer la forme juridique la plus adaptée aux besoins de son client.
3.3 Proposer des choix de financement adaptés aux besoins du client (18 heures)		
Expliquer les processus d'augmentation et de réduction du capital et leur utilité.	Valeurs mobilières : actions, actions de préférence, parts sociales Augmentation par apports nouveaux, incorporation des	- Le crowdfunding et autres financements spécifiques seront exclus (traités en UE 1 de DSCG). - Le cas de rachat par l'entité de ses propres actions sera exclu (traité

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	réserves, compensation de créances Droits des associés : droit préférentiel de souscription, droit d'attribution Prime d'émission Intervention du commissaire aux comptes Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social	en UE 10 de DCG). - Le droit des créanciers sera exclu. - Le calcul de la prime d'émission sera exclu.
Expliquer le processus d'émission des emprunts obligataires et son utilité.	Emprunt obligataire Contrat d'émission : remboursement, intérêts Décision d'émission Conditions d'émission Masse des obligataires : création Intervention du commissaire aux comptes	- Ne seront pas étudiés les instruments financiers complexes notamment les OCA, ORA, BSA, BSPCE. - Les formalités à réaliser auprès de l'AMF seront exclues. - Le rachat par l'entité de ses propres obligations sera exclu. - Le fonctionnement de la masse des obligataires sera exclu. - Les effets des fusions sur les droits des obligataires seront exclus.
Comparer les modalités juridiques des modes de financement pour répondre aux besoins du client.	Opérations sur capital Emprunt obligataire	- Les modes de financement autres que les opérations sur capital et l'emprunt obligataire seront exclus.

Partie 4 – Apprécier la mise en œuvre de la responsabilité pénale appliquée aux affaires (15 heures)

4.1 Se repérer dans l'environnement pénal (5 heures)

Déterminer les grandes étapes de la procédure pénale.	Action civile, action publique Opportunité des poursuites Jugement, voies de recours Peine prononcée (individualisation des peines) Rôle des acteurs de la procédure pénale : magistrat du parquet, juge d'instruction Principes directeurs du procès : procès équitable, présomption d'innocence, principe du contradictoire	- Les officiers de police judiciaire seront exclus. - Les procédures alternatives au procès seront exclues.
Identifier la personne responsable pénalement.	Auteur de l'infraction (personne physique et/ou personne morale) Complice de l'infraction	- La tentative d'infraction sera exclue.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
4.2 Repérer les infractions dans une situation donnée (10 heures)		
Qualifier les éléments constitutifs d'une infraction dans une situation donnée.	Délits : • D'abus de confiance • D'escroquerie • De faux et usage de faux • De recel • D'abus de biens et du crédit de la société • De distribution de dividendes fictifs • De présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle • De majoration frauduleuse des apports en nature Infractions liées à l'exercice de la mission de contrôle du CAC : • Infractions commises par le CAC : ○ Exercice illégal ○ Violation du secret professionnel ○ Confirmation d'informations mensongères ○ Non révélation des faits délictueux • Infractions commises à l'égard du CAC : ○ Obstacle au contrôle ○ Défaut de désignation ○ Défaut de convocation	- La connaissance des numéros des articles sera exclue. - Le quantum des peines sera exclu.